



Attestation de compétence générale « Agent de gardiennage »

Documents à fournir

- » bulletin d'inscription complété
- » une copie de la carte d'identité recto/verso
- » un certificat de bonnes conduites, vie et moeurs destiné à une administration publique
- » une photo d'identité
- » une preuve du versement du droit d'inscription

Conditions

- » Répondre aux conditions de moralité décrites aux articles 5 et 6 de la Loi sur la sécurité privée et particulière.
- » Fournir un certificat de bonne conduite, vie et moeurs, vierge, modèle 1, daté de moins de 6 mois.
- » Etre Belge ou ressortissant d'un état membre de la CE.
- » Avoir son domicile ou, à défaut, sa résidence en Belgique ou dans un état membre de la CE.
- » Ne pas exercer des activités de détective privé, de fabricant ou de marchand d'armes ou de munitions ou toute autre activité qui, par le fait qu'elle est exercée simultanément à des activités de gardiennage, peut constituer un danger pour l'ordre public ou la sécurité intérieure de l'Etat.
- » Ne pas avoir été, au cours des 5 années précédentes, membre d'un service de police ou d'un service public de renseignements.
- » Etre âgé de 18 ans accomplis..

Renseignements

CEPS Charleroi
Rue de la Providence 114
6030 Marchienne au Pont
Tél. 071/31.89.61
Fax 071/31.39.60
Email isabelle.leleux@ceps-esm.be

Toutes nos formations sont disponibles sur
www.ceps-esm.be

€ 199

1

Test psychotechnique

Montrer du respect envers son prochain; avoir une personnalité équilibrée; savoir assumer le comportement agressif affiché par des tiers et qu'à cet égard, il est à même de maîtriser ses propres sentiments; montrer du respect envers les devoirs et les procédures.

| L'examen se déroule au Selor à Bruxelles, l'inscription est réalisée par le centre de formation

Nom :

Prénom :

Lieu de naissance : Date de naissance :

Nationalité :

Numéro National :

Adresse :

Localité : CP :

Numéro de téléphone :

Adresse E-mail :

Quelle est votre profession actuelle ? :

Etes-vous demandeur d'emploi ? OUI NON

Avez-vous de l'expérience dans le domaine du gardiennage ? OUI NON

Etes-vous en possession du permis de conduire ? OUI NON

Connaissez-vous une autre langue que le français ? OUI NON,

Si oui, laquelle ? :

Je soussigné, déclare sur l'honneur :

- » ne pas exercer actuellement des activités de détective privé, de fabricant ou de marchand d'armes ou de munitions ou tout autre activité qui, par le fait qu'elle est exercée simultanément à une activité de gardiennage, peut constituer un danger pour l'ordre public ou la sécurité intérieur ou extérieur de l'Etat ;
- » n'avoir pas été, au cours des cinq années qui précèdent, membre d'un service de police ou d'un service public de renseignement.

Je m'engage à verser la somme de 199 € au compte IBAN BE 81360119515524 du CEPS avec pour BIC : BBRUBEBB, en indiquant en communication, "Nom et prénom + type de formation suivie".

Payable à l'inscription.

Attention : On ne peut participer que deux fois à un examen psychotechnique réalisé par le Selor.

Date et signature :